

**iMio scrl**

Rue Léon Morel, 1
5032 Isnes

contact@imio.be

Tel : 081/58.61.00

Fax : 081/58.61.29



IMIO01013150000044

Administration communale de Incourt
A l'attention des Bourgmestre et Echevins
Rue du Brombais, 2
1315 INCOURT

Isnes, le 23/03/2022.

Concerne : Assemblées générales ordinaire de l'intercommunale IMIO – convocation des associés.

Votre personne de contact : Frédéric Rasic, Directeur Général – s.fresnault@imio.be

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous convier à notre prochaine Assemblée générale qui aura lieu le

mardi 28 juin 2022 à 18h00.

dans les locaux de **La Bourse – Centre de Congrès** – Place d'armes, 1 - 5000 NAMUR.

Ordre du jour de l'AG ordinaire :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
3. Présentation et approbation des comptes 2021 ;
4. Décharge aux administrateurs ;
5. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;
6. Révision de nos tarifs.

Nous vous saurions gré de veiller à ce qu'une réunion de votre Conseil communal se tienne avant cette date afin de lui permettre de délibérer sur les ordres du jour de notre Assemblée Générale.

Une seconde assemblée générale ordinaire est dès à présent convoquée pour le **jeudi 07 juillet 2022** à 18 heures, dans les locaux d'iMio - Parc Scientifique Créalys - Rue Léon Morel, 1 - 5032 les Isnes (Gembloux). Celle-ci délibérera valablement sur les objets figurant à l'ordre du jour, quelle que soit la représentation en application de l'article 28 des statuts. Cette convocation sera rétractée si le quorum de présence est atteint lors de la première assemblée générale.

Les pièces seront mises à disposition au plus tard 30 jours avant la date de l'Assemblée générale à l'adresse suivante :

<http://www.imio.be/documents>

Cliquer sur "Je suis un membre"

identifiant : mandataire

mot de passe : mandataireIm1o

Attention au « I » majuscule d'IMIO après mandataire.

Collectivité : iMio, IC (NE PAS CHANGER)